Un bond des voitures peu polluantes

Les véhicules hybrides, électriques ou à gaz convainquent de plus en plus les Fribourgeois. Les immatriculations sont en forte augmentation.

DOMINIQUE MEYLAN

OCN. De plus en plus de Fribourgeois privilégient une motorisation hybride, élecvilegieit une intofrisation involute, elec-trique ou à gaz. En 2020, une voiture sur quatre, immatriculée pour la première fois gorie. En 2015, la proportion s'élevait à un véhicule sur trente seulement.

Pour la première fois, ce pourcentage dépasse celui des voitures à diesel, selon les chiffres présentés hier lors du bilan annuel de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN). La proportion de véhicules neufs à essence est en forte diminucules neuts a essence est en torte diminu-tion. Ce sont surtout les hybrides qui ont les faveurs des Fribourgeois. La mise sur le marché de nouveaux modèles explique partiellement cet essor. Les véhicules à essence continuent de

constituer la très grande majorité du parc automobile fribourgeois (68,5%). Même en passant de 3% à 4%, les carburants alter-natifs restent minoritaires. Les consé-quences sont malgré tout visibles. De 2019 quences soit magre tout visibles. De 207 à 2020, les émissions moyennes de CO₂ sont passées de 155,1 grammes par kilomètre à 149,8. «C'est l'effet des voitures électriques», se réjouit Michel Brischoux, directeur suppléant de l'OCN.

Beaucoup de motos

Globalement, le parc de véhicules fri-bourgeois a crû de 2%, une hausse plus importante que les années précédentes. Cet essor est dû à la mise en circulation d'un nombre important de motos. Pour Michel Brischoux, les habitudes ont chan-gé avec l'épidémie de Covid-19: «Les Fri-bourgeois ont partiellement délaissé les transports publics.»

Le parc total de véhicules a atteint Le parc total de véhicules a atteint 278 000 unités l'année dernière. Beaucoup de Fribourgeois restent attachés à la voi-ture même si les formes évoluent. «Le be-soin de mobilité n'a pas changé fondamen-talement», reconnaît Michel Brischoux. «A court terme, nous aurons probablement davantage de voitures moins polluantes. Amoyen terme, l'effectif total devrait diminuer quelque peu, parce qu'il y aura plus de systèmes d'autopartage», analyse le directeur de l'OCN, Marc Rossier.

Permis d'élèveLes conducteurs ont continué à se former en 2020. L'année a même été intense.



Quand ils achètent une nouvelle voiture, les Fribourgeois optent de plus en plus souvent

Le nombre d'examens théoriques a augmenté, tout comme la demande pour les permis d'élève. Cet empressement s'ex-plique par deux changements de législa-tion. Depuis 2021, les dispositions qui permettent d'accéder aux motos puissantes ont été durcies. Pour les voitures, les jeunes peuvent désormais obtenir un permis d'élève dès 17 ans, mais ils doivent attendre une année avant de pouvoir passer leur examen pratique.

Davantage de mesures administratives principalement des avertissements et des retraits de permis, ont été prononcées en 2020 (+0,4%). La vitesse fait partie des motifs les plus fréquents. «Cela reste un réel problème», déplore André Demierre, président de la commission des mesures administratives. L'ébriété figure dans le trio de tête, même si les cas ont diminué de 8,9% par rapport à 2019, en raison pro-bablement du semi-confinement. Les in-fractions liées à la drogue croissent, tout comme l'inattention.

Revenus en haisse

L'OCN a dû diminuer ses activités en mars et en avril, annulant notamment les contrôles techniques pour les particuliers. controles techniques pour les particulers. En fant qu'entreprise publique, elle n'a pas bénéficié des RHT (réduction d'horaire de travail). Cela a un effet sur les résultats qui présentent un recul des revenus d'exploi-tation de 3,8% par rapport à 2019. ■

Idées novatrices pour l'intendance

GRANGENEUVE. Les métiers d'intendance, indispensables au bon fonctionnement des hôpitaux et des établissements médicosociaux, sont en constante évolution. Une manifes-

médicosociaux, sont en constante évolution. Une manifes-tation, organisée demain à Grangeneuve, mettra en avant quelques-unes de ces innovations, rapporte un communi-qué. Elle marquera également le 21º anniversaire de la pré-sence de la formation de l'intendance sur le campus. Les professionnels de ce secteur assurent la propreté et contribuent ainsi de manière significative à la santé et au bien-être des patients ou des résidents des homes. Parmi les thèmes développés dans les conférences, il sera question d'un éventuel remplacement des lingettes humi-des jetables par des produits plus écologiques. Dans le même ordre d'idée, une courte présentation sera consacrée même ordre d'idée, une courte présentation sera consacrée au bio-nettoyage des sols. Une alimentation saine dans les restaurants du personnel et le bilan CO₂ des entreprises feront également partie des thèmes développés. DM

Une satisfaction générale constatée

TÉLÉTRAVAIL. Même si le télétravail est possible depuis 2017 pour les collaborateurs de l'Etat, moins de 5% du 2017 pour les coilaborateurs de l'Etat, moins de 5% du personnel profiati de cette alternative en 2019. A la suite d'une question de l'ancien député UDC Michel Chevalley et de son ex-collègue Philippe Demierre (udc, Esmonts), le Gouvernement a établi un rapport sur le sujet.

Avec la pandémie, les chiffres ont explosé. Au printemps dernier, «jusqu'à 80% du personnel de l'administration.

centrale a travaillé à domicile. Par semaine, 25% des collaborateurs ont officié à la maison entre quatre et cinq jours, 26% entre trois et quatre jours et 31% entre un et deux

A la suite de cette période, le Conseil d'Etat dévoile

Au soute de cette periode, le Colisen de Lat devolle que «56% des répondants à l'enquête ont souhaité avoir la possibilité d'effectuer un à deux jours de télétravail ou d'autres formes de travail mobile par semaine».

Dans ce sens, l'Etat, qui compte environ 19 000 collaborateurs, a pris les devants et indique qu'à ce jour «plus de 1000 conventions de télétravail autorisant au maximum 50% du temps de travail à l'extérieur ont été signées».

La Chancellerie en tête

Dans sa question, Michel Chevalley voulait connaître quel service et quelle direction étaient les plus concernés par le télétravail. «La Chancellerie est l'autorité d'engagement dont le plus grand nombre de conventions de télétravail ont été signées. A contrario, la DICS et la DSAS en comptent le moins. Le service public ne permet pas la pratique du télétravail.»

Le Gouvernement a profité de la rédaction de ce rannor

Le Gouvernement a profité de la rédaction de ce rapport pour questionner son personnel à ce sujet. La «satisfaction générale envers le télétravail» a ainsi incité l'Etat à favoriser ce mode de fonctionnement. A noter que l'ordonnance sur le travail mobile a été

révisée et adoptée le 12 octobre 2020 et sera applicable dès le retour à une situation sanitaire normalisée. MS

Mobilisation autour du temps d'habillage Le Syndicat des services publics soutient aujourd'hui une action du personnel de l'HFR (Hôpital fribourgeois), qui demande d'inclure le temps d'habillage dans ses heures de travail. Selon un communiqué, la direction d'indivinage dans se fiveres de travair. Seron un forniminant que, la direction de l'hôpital s'était engagée à le faire, avant de faire machine arrière. En février, un tribunal zurichois a admis une plainte en ce sens. Des flyers seront distribués sur les différents sites de l'HFR. Le SSP déposera une dénonciation auprès de l'inspection du travail à Fribourg. Une pétition, qui exige de prendre en compte le temps d'habillage, circule parmi le personnel. A ce jour, une huitantaine de salariés de l'HFR ont déposé une demande individuelle pour faire valoir leurs droits, indique encore le SSP

CULTURE Maxime Lambert lauréat de la bourse Glasson Le Grolleysan Maxime Lambert s'est vu attribuer la bourse 2021 du Fonds

Pierre et René Glasson par la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Agé de 24 ans, le corniste actif dans plusieurs ensembles et sociétés de musique en Suisse, recevra un montant de 12 000 francs. Cette somme aidera l'étudiant de la Haute Ecole de mu-sique Vaud-Valais-Fribourg (HEMU) à poursuivre son perfectionnement instrumental à la Scuola di Musica di Fiesole, en Italie. «Ce projet lui permettra de parfaire et d'étendre ses compétences musicales, ainsi que de développer un réseau international et de participer à divers concours», indique la DICS dans un communiqué de presse.

Un multirécidiviste de la conduite sans permis

Un homme de 27 ans conduisait sans permis de conduire. Intercepté lundi à Estavayer-le-Lac, il n'a pas pu présenter ce document à la police. La patrouille a constaté que c'était la troisième fois qu'il était contrôlé sans permis depuis le début de l'année, rapporte un communiqué. Une interdiction de conduire lui a été notifiée.

Vers la fin des rentes à vie

FRIBOURG. Comme ce sera bientôt le cas au niveau cantonal, la ville de Fribourg est en passe d'abolir les rentes à vie des membres de son Exécutif. Présenté mardi par le Conseil communal, le projet sera soumis le 29 mars au Conseil géné-ral. La rente viagère sera remplacée par une indemnité unique, versée en men-

Ce changement de système devrait entraîner une économie annuelle de quelque 450 000 francs. Il concernera les conseillers communaux entrés en fonction conseillers communaux entres en fonction à partir de 2021. Les membres réélus et les personnes qui sont déjà au bénéfice d'une rente ne sont pas concernés. Le Grand Conseil se prononcera sur l'abandon des rentes à vie des conseillers

d'Etat la semaine prochaine. Partout en Suisse, les cantons et les communes réfordu travail et les efforts demandés à la population dans le domaine de la prépopulation dans le domaine de la pre-voyance professionnelle justifient ces changements. «Enfin, force est de consta-ter que les rentes viagères sont souvent considérées comme des privilèges ana-chroniques et difficilement défendables», note le Conseil communal dans son mes

Une indemnité unique

Différentes variantes ont été étudiées. Le système de l'indemnité unique semble les systeme d'indemine dinque semble étre celui qui offre le plus d'égalité entre les membres d'un même exécutif, estime le Conseil communal. Les élus seront dé-sormais affiliés à la Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg (CPPVF). Cette prestation transitoire sera versée aux conseillers communaux qui quittent l'Exécutif ou ne sont pas réélus avant l'âge de la retraite. Son montant dépendra du nombre de mandats effectués. Cet apport financier devrait leur permettre de retrouver une autre activité ou de maintenir leur droit à des prestations de retraite auprès de la CPPVF.

Revalorisation des traitements

Ce changement de système implique une diminution du salaire net perçu par les conseillers communaux, en raison d'une hausse des cotisations. Pour compenser cet effet, une revalorisation des traitements est prévue pour qu'aucune fonction ne subisse un préjudice. Le syndic gagne actuellement 214 000 francs net par année, le vice-syndic 202 000 et les conseillers communaux 198 000, DM